

Droit de réponse reportage investigation de la RTBF du 18/1/2023

A la destination du producteur délégué Info/sports de la RTBF

Monsieur Nollevaux ,

Nous déplorons le procès à charge que vos équipes ont diffusé contre le bois énergie lors de l'émission « investigations » du 18 janvier 2023. La suspicion est omni présente dans le reportage et le ton utilisé ainsi que les différentes allusions ne font que discréditer les intervenants qui ne vont pas dans le sens de la thèse du journaliste. De nombreuses fausses vérités y sont exprimées principalement par manque de discernement et de nuances. Le biais cognitif de votre journaliste à l'écran est évident tout au long du reportage. Il ne s'est pas caché hors caméra pour affirmer que selon lui le gaz représentait la solution idéale pour se chauffer. Votre récent reportage sur les méthodes utilisées par les lobbies de l'industrie de l'alcool devrait tous nous ouvrir les yeux sur les pratiques utilisées par les secteurs du gaz, du mazout et de l'électricité afin de de discréditer toute concurrence qui les dérange.

Le reportage n'apporte aucune solution aux téléspectateurs qui doit aujourd'hui choisir entre se chauffer au gaz russe, au pétrole Qatari ou encore à la pompe à chaleur chinoise alimentée par des centrales nucléaire dont les déchets sont légués en cadeau pour les générations futures....

Aucune source d'énergie n'est parfaite et ne pollue pas ! Ni le nucléaire, ni les énergies fossiles, ni le solaire, ni l'éolien, ni la biomasse ...La biomasse représente cependant aujourd'hui la principale source d'énergie renouvelable (presque 60%) en Europe (loin devant l'éolien et le solaire) et sa place dans le mix énergétique de demain est indispensable par rapports aux objectifs de l'Europe qu'ils soient énergétiques, climatiques ou économiques. Dans le cadre d'une gestion durable des forêts en Europe et d'une combustion maîtrisée dans des installations de nouvelle génération, la biomasse est une source énergétique écologique et économique qui permet à l'Europe de de limiter son hyper dépendance énergétique.

Nous nous inscrivons en faux sur les affirmations et messages suivants diffusés lors de votre reportage aux conséquences très dommageables pour notre secteur d'activité. Nous souhaitons que la vérité soit rétablie.

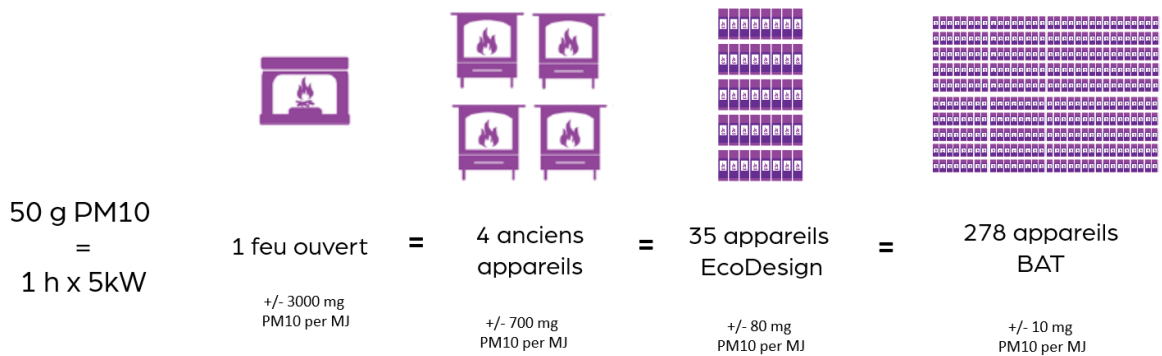
1. « Le chauffage au bois/pellet pollue plus et polluera toujours plus que le mazout, le gaz et le charbon » : **FAUX**
2. « Les derniers modèles de poêles ne vont pas régler les problèmes de santé publique » : **FAUX**
3. « La surface forestière semble augmenter en Belgique mais pas ailleurs en Europe » : **FAUX**
4. « On déforeste des zones Natura 2000 en Roumanie pour fabriquer du pellets » : **FAUX**
5. « Pour trancher le débat de la neutralité carbone du bois énergie, nous faisons appel au Professeur van Ypersele » : **PAS D'ACCORD**
6. « La Belgique importe 50% de sa consommation de chauffage domestique aux pellets » : **FAUX**
7. « Les contrôles de la filière de production et de distribution laissent à désirer » : **FAUX**

Le message véhiculé au grand public aurait pu être très différent en reprenant les faits et données suivantes.....

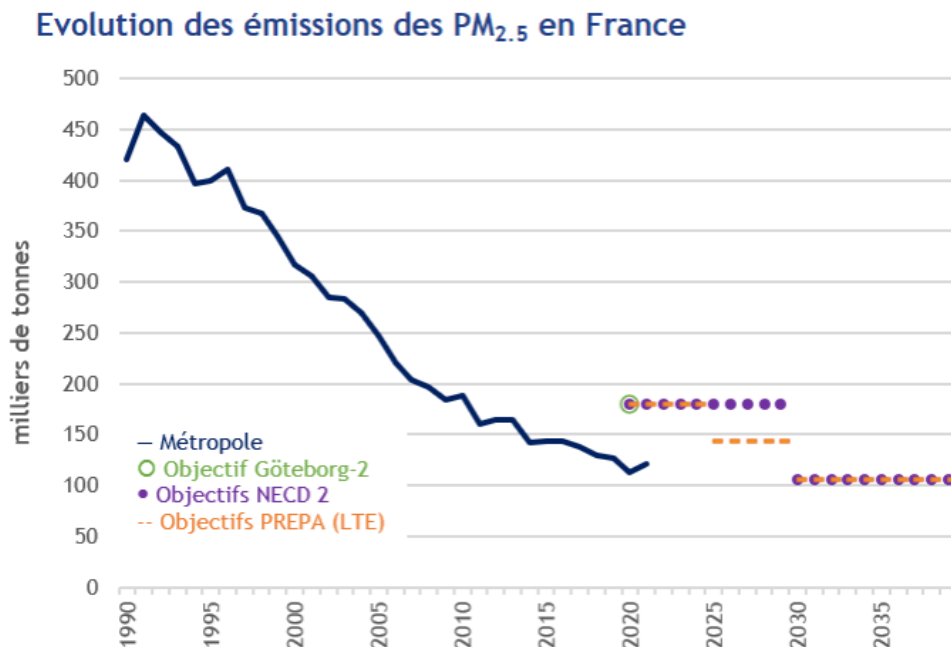
1. « Le chauffage au bois/pellet pollue plus et pollueront toujours plus que le mazout, le gaz et le charbon » : **FAUX**

Une telle affirmation ne peut s'étayer que d'une analyse complète qui prend en compte toutes données du problèmes et toute la chaîne de production. Pour les énergies fossiles par exemple : forage, extraction, raffinage, transport, combustion, fuites de gaz, marées noires,

Concernant les émissions de particules fines , les nouvelles technologies permettent de réduire drastiquement les émissions. L'infographie dessous montre qu'un appareil moderne émet près de 300 fois moins de particules fines qu'un feu ouvert. La solution consiste donc à remplacer les vieux appareils par des poêles et chaudières modernes.



La politique menée par la France qui promeut et subventionne les poêles à bois et à pellets performants prouve si encore nécessaire que la qualité de l'air s'améliore d'année en année.



Source : Rapport CITEPA 2022 sur les polluants atmosphériques (Citepa/Rapport Secten – éd.2022

Il est donc fondamental de tenir compte du type d'appareil considéré lorsque l'on parle d'émissions du chauffage au bois. Au-delà des statistiques d'émissions, il est aussi important de noter que ce qui impacte notre santé, c'est ce que nous respirons et non ce qui est émis. Les mesures de concentrations atmosphériques qui analysent la composition de l'air indiquent, quant à elles une contribution de l'ensemble de la combustion du bois de l'ordre de 10% à l'ensemble des particules présentées dans l'atmosphère.

Les foyers actuellement vendus en Europe doivent répondre aux exigences Ecodesign 2022 qui fixent des niveaux d'émissions maximum de particules à 40 mg/Nm³ pour les foyers à bûches et 20 mg/Nm³ pour les foyers à pellets. Le facteur de conversion de mg/Nm³ en mg/MJ ou g/GJ est d'environ 0.7. Ceci implique, qu'en condition de laboratoire, les émissions des foyers testés sont inférieures à 27g/GJ pour les appareils à bûches et 13,5 g/GJ pour les foyers à pellets. Même en considérant des facteurs multiplicatifs de 2 à 3 afin de tenir compte de différences entre l'utilisation réelle et l'utilisation en condition de laboratoire, on constate des niveaux d'émissions largement inférieurs aux valeurs affichées dans le graphique lors de l'émissions. Ces valeurs correspondant à des très vieux appareils ou des feux ouverts ne pouvant plus être commercialisés.

En Angleterre, une étude menée par deux scientifiques, Dr Josh Cottom et Dr Edward Mitchell, et revue par deux professeurs indépendants, Dr Amanda Lea-Langton (University of Manchester)

Professor Jenny Jones (University of Leeds), démontre que plus de la moitié des particules fines émises par le bois proviennent de feux d'extérieurs (déchets verts, bois morts, barbecue, ...). Les feux ouverts sont eux responsables de 40% des émissions de particules fines. Les poêles à bois modernes n'émettent que 2,7% des particules fines liées à la combustion du bois en milieu domestique....

2. « Les derniers modèles de poêles ne vont pas régler les problèmes de santé publique : **FAUX**

Il existe aujourd'hui des technologies avec ou sans filtres qui permettent d'éliminer efficacement plus que 80% ou 90% (chiffre à définir) des particules fines générées par les installations à biomasse.

Dans le cadre d'une campagne de prélèvement et de tests de foyers menée par un consortium d'associations européennes de protection des consommateurs, le magazine Test achat de Septembre 2017 indiquait à propos d'un des foyers testés :

«Le Stûv P10 présente des résultats exceptionnels, largement en dessous des seuils imposés par la réglementation (jusqu'à un facteur 200). Le résultat le plus impressionnant est certainement l'absence presque totale d'émission de particules fines du fait de la combustion complète qui s'opère grâce au design du brûleur conçu pour cet appareil.»

3. « La surface forestière semble augmenter en Belgique mais pas ailleurs en Europe » : **FAUX**

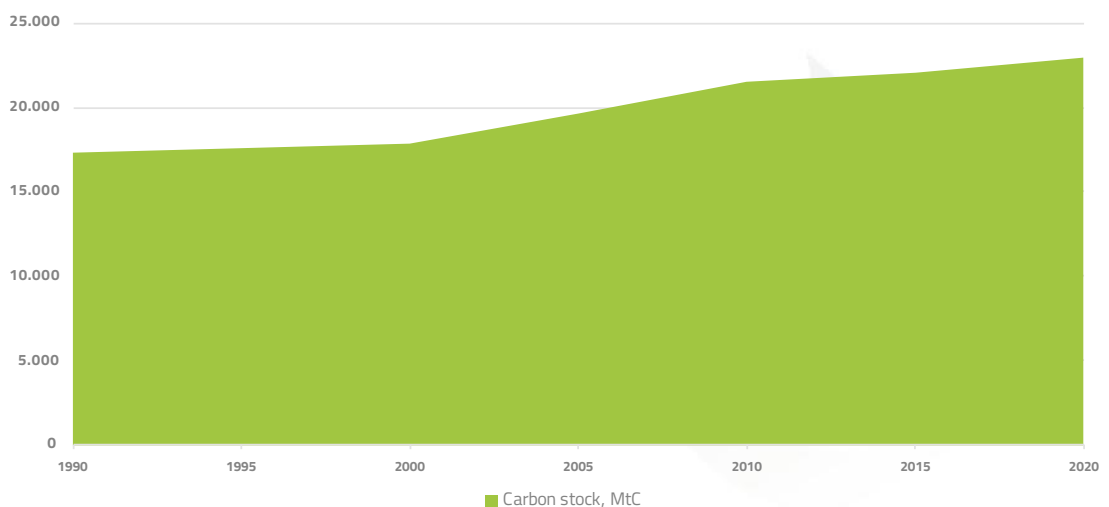
La surface forestière Européenne n'a fait qu'augmenter au cours des 30 dernières années au moins.

Contrairement à certaines régions du monde où la déforestation reste un problème majeur, la surface forestière moyenne de l'UE progresse au fil des années : celle-ci s'est accrue d'environ 11 millions d'hectares entre 1990 et 2010 (près de 10 % d'augmentation sur la période) sous l'effet, en particulier, de son expansion naturelle et des efforts de boisement. Ainsi, le territoire de l'UE représente environ 5 % des forêts du monde et sa superficie forestière augmente.

Sur la même période allant de 1990 à 2020, la superficie des forêts a augmenté dans tous les pays de l'UE ; à l'exception de la Suède, où on estime une légère diminution de 0,3 %, et du Portugal, où la superficie des forêts a diminué de 3 %. L'augmentation la plus importante a eu lieu en Irlande (69 %) et en Espagne (34 %). Parmi les Etats où les forêts couvrent au moins la moitié du territoire national, l'Estonie et la Lettonie ont enregistré les plus fortes augmentations de la superficie forestière (respectivement 11 % et 7 %) entre 1990 et 2020. En données absolues, les plus fortes augmentations de superficie forestière ont eu lieu en **Espagne** (4,7 millions d'hectares), en **France** (2,8 millions d'hectares) et en **Italie** (2,0 millions d'hectares). Source Eurostat. <https://www.touteurope.eu/agriculture-et-peche/forets-et-surfaces-boisees-en-europe/>

Entre 1990 et 2020 **le stock de bois en forêt** a augmenté de 30,7% (voir graphe), soit une augmentation de 1 point de pourcent par an en moyenne. Cela est dû à l'augmentation de la surface forestière (équivalente à 1,24 terrains de football par minute !) ainsi qu'au stock par hectare (car la récolte de bois est bien inférieure à la croissance des arbres).

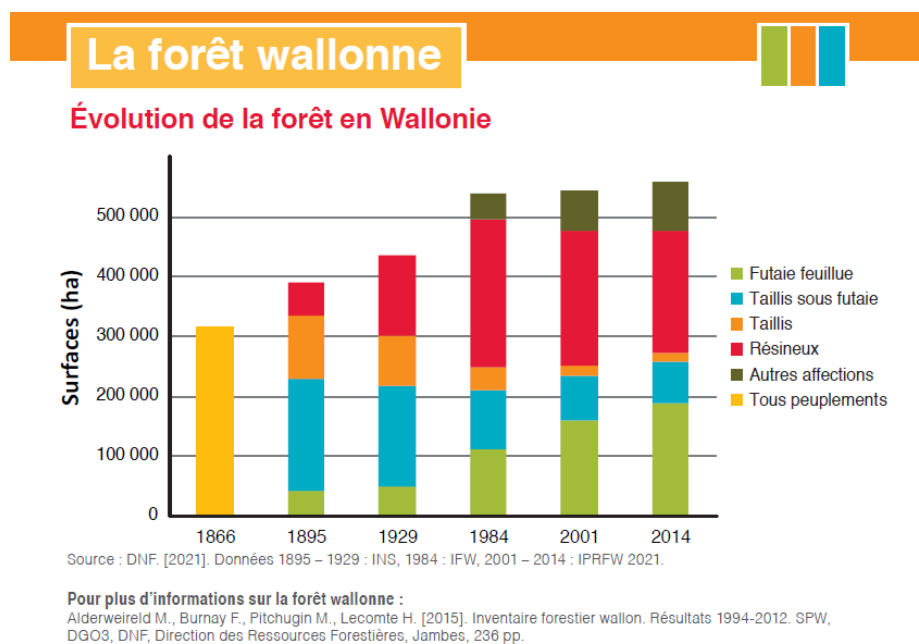
Evolution of forest carbon stock in EU27 (Million tonnes of carbon)



Source: State of Europe's Forests 2020 (Forest Europe)

Pour le grand public il est important de bien distinguer la déforestation de l'exploitation forestière. La déforestation consiste à remplacer une surface forestière par autre chose (par exemple : culture, pâturage d'élevage, urbanisation, etc.) alors que l'exploitation forestière permet de récolter du bois pour alimenter les scieries et couvrir nos besoins en matériaux, tout en régénérant la forêt. Au niveau législatif, la gestion des forêts wallonnes et leur exploitation sont soumises au Code forestier wallon, avec des règles précises à suivre. Les propriétaires forestiers (publics et privés) ont par ailleurs tout intérêt à gérer correctement leur patrimoine, à en assurer une exploitation judicieuse et une régénération appropriée. Il existe également des systèmes de certification forestière. Les plus importants sont le PEFC et le FSC. Leur cahier des charges garantit une gestion durable de la forêt et son renouvellement permanent. En conséquence, quel que soit le produit issu du bois (meubles, panneaux, papiers, pellets, etc.), le meilleur moyen de s'assurer qu'il est issu d'une forêt gérée durablement est de choisir un bois certifié. Sur le marché belge, la législation impose que les pellets proviennent d'exploitation forestières durables telles que celles labellisées FSC et PEFC.

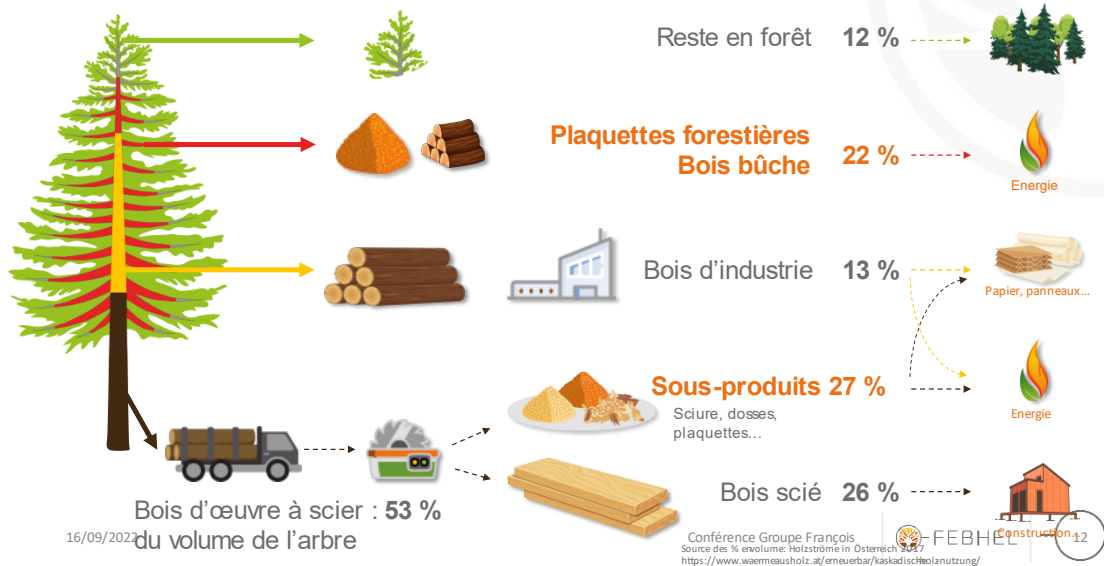
Concernant des chiffres qui sont plus liés au territoire wallon, les chiffres publiés à l'occasion du dernier Panorabois par l'Office Économique Wallon du Bois démontrent des tendances similaires.



4. « On déforeste des zones Natura 2000 en Roumanie pour fabriquer du pellets » : **FAUX**

Les arbres coupés dans votre reportage sont destinés à des scieries dont l'activité principale est la production de bois d'œuvre. La fabrication de pellets permet une valorisation du sous-produit au même titre que la fabrication de papier ou de panneaux. Il est bien plus intéressant économiquement de fabriquer du bois d'œuvre quand un tronc le permet que du pellet !!! Déforester pour la production de pellets n'a aucun sens économique. A titre indicatif, bois d'œuvre sur pied se commercialise entre 40 et 200 €/m³ en fonction de l'essence et de la qualité du bois alors que du bois-énergie en forêt se commercialise entre 0 et 10 €/m³ en fonction de l'accès et des quantités disponibles.

LE BOIS - ÉNERGIE : SOUS - PRODUIT DE LA FILIÈRE BOIS



5. « Pour trancher le débat de la neutralité carbone du bois énergie, nous faisons appel au Professeur van Ypersele » : **PAS D'ACCORD**

Le choix d'un seul scientifique pour trancher le débat est limitant et biaisé. . Plusieurs scientifiques, , notamment avec une expertise en foresterie, travaillent sur le sujet, à l'UCL, à l'ULB et dans d'autres universités en Allemagne et en France. Il est important de montrer les chiffres obtenus par tous ces scientifique sur l'empreinte carbone du bois énergie et les comparer à ceux des énergies fossiles (pétrole et gaz). Les arguments avancés par le professeur van Ypersele ne sont pas quantifiés « Pour assurer la neutralité carbone de la filière il faudrait être sûr que l'on replante suffisamment d'arbres en même temps ailleurs dans le monde... ». **La majorité du bois énergie consommé dans notre pays est issus des forêts européennes qui sont en croissance (cf. point 3 supra). La compensation à l'autre bout du monde n'est donc pas nécessaire !!!**

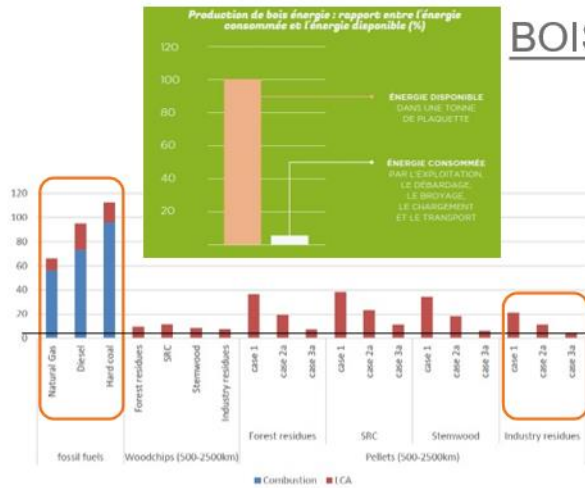
L'information donnée au public aurait certainement été différente sur base de la position du GIEC (experts de Nations Unies sur le climat) ou sur base du rapport ratifié par plus de 50 scientifiques et qui nuance le débat. Ce rapport est un de plusieurs exemples qui sont librement accessibles et qui sont basés sur des études effectués par des scientifiques spécialisés dans le domaine et validées par la communauté scientifique aussi spécialisée dans ce domaine.

The use of wood for heating; is the criticism justified? (Voir pièce jointe)
By Dr. Herbert Borchert and Markus Riebler

L'illustration ci-dessous démontre également le bien fait de la biomasse par rapport aux autres sources d'énergies dans le combat contre le réchauffement climatique.

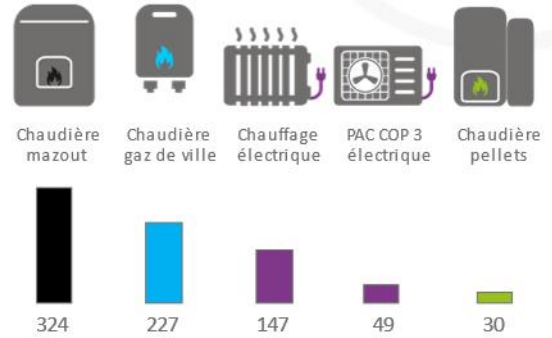
ÉMISSIONS DU CHAUFFAGE

Limiter le réchauffement climatique = réduire le CO₂
Emissions de gaz à effet de serre : gCO₂e /kW chauffage:



Note: **Case 1** refers to processes in which a natural gas boiler is used to provide the process heat to the pellet mill. Electricity for the pellet mill is supplied from the grid. **Case 2a** refers to processes in which a woodchips boiler, fed with pre-dried chips, is used to provide process heat. Electricity for the pellet mill is supplied from the grid. **Case 3a** refers to processes in which a CHP, fed with pre-dried woodchips, is used to provide electricity and heat to the pellet mill. Here **SRC** are related to poplar (fertilized).
Source: RED II default values reflect the biomass figures with the fossil fuel figures having been sourced from - Giuntoli J, Agostini A, Edwards R, Marelli L. Solid and gaseous bioenergy pathways: input values and GHG emissions. Calculated according to the methodology set in COM(2016) 767, EUR 27215 EN.

16/09/2022



Source : Carbone 4 : France

Conférence Groupe Français



26

6. « La Belgique importe 50% de sa consommation de chauffage domestique aux pellets » **FAUX**

La production en 2022 était de 775.000 tonnes pour une consommation résidentielle estimée à 380.000 tonnes. En 2022, la Belgique a donc produit 2 fois plus de pellets qu'elle n'en consomme dans le marché résidentiel. Grâce à sa situation géographique très avantageuse, la Belgique permet l'import et l'export de marchandise en tout genre. Les pellets n'échappent pas à cette règle. La Belgique importe et exporte donc des pellets de bois.

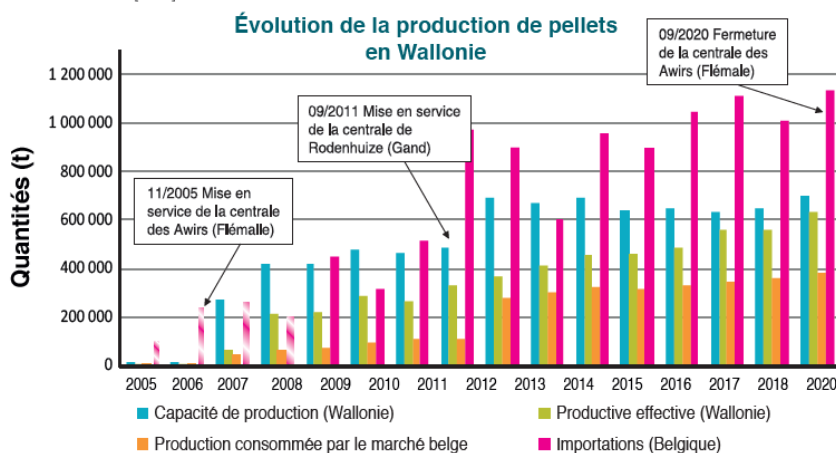
Pour ce qui touche à l'utilisation industrielle de pellets en Belgique, seule la centrale électrique de Rodenhuize utilise des pellets de bois. La totalité de ces pellets industriels sont importés de l'étranger. La centrale de Rodenhuize n'influence en aucun cas le marché des pellets résidentiel belge.

	2022	Volume [tonnes]
Capacité de production		863.000
Production réelle		775.000
Consommation résidentielle		380.000
Consommation industrielle		643.000
Consommation totale		1.023.000

Source : Hawkins Wright

Le graphique ci-dessous illustre que l'augmentation des importations de pellets a été principalement destinée aux centrales électriques ces dernières années.

Source : FEBHEL. [2021].

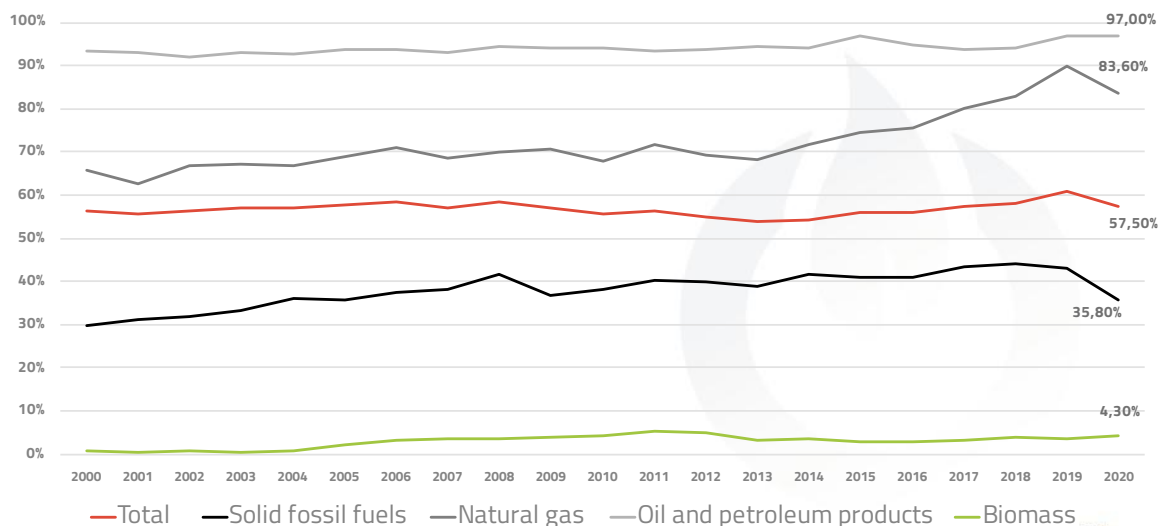


Sources : - Banque Nationale de Belgique. [2021]. Importations 2009-2011 (SH-44013020) et 2012-2020 (SH-440131).
- FEBHEL. [2021]. Capacité de production et production effective 2018-2020.
- OEWB. [2021]. Estimation des importations 2005-2008 (en hachuré) et de la consommation par le marché belge 2018-2020.
- ValBiom. [2019]. Capacité de production, production effective et production consommée par le marché belge pour 2005-2017.

Sécurité énergétique

Le pellet est un combustible relativement dense qui permet un transport efficace comparativement aux autres sources de biomasse. Cela permet une sécurité d'approvisionnement en cas de défaillance d'une unité de production, qui serait donc compensée aisément par le transport depuis d'autres usines de production. **Au niveau européen la biomasse offre également une sécurité énergétique et géopolitique certaine car moins de 5% de cette biomasse est importée de pays tiers, contre plus de 80% pour le gaz et plus de 90% pour le pétrole (voir graphe).**

Evolution of energy dependency by fuel type in EU27



Source: Eurostat

Bioenergy
EUROPE

7. « Les contrôles de la filière de production et de distribution laissent à désirer » : FAUX

Le système de certification ENplus® garanti aux consommateurs une qualité minimale des pellets afin d'assurer un bon fonctionnement des poêles et chaudières, ce qui assure un bon rendement et des émissions basses. Les producteurs de pellets et les acteurs de la chaîne

logistique sont contrôlés par des auditeurs indépendants et des échantillons sont prélevés pour analyse de qualité par des laboratoires, indépendants eux aussi. Ce système génère des coûts et certains acteurs de marché peu scrupuleux utilisent frauduleusement la marque ENplus® pour éviter ces contrôles. Le gestionnaire de ENplus® est extrêmement attentif et lutte contre cette fraude très activement. Un système d'avertissement et de suivi des plaintes est en place, menant à une chaîne progressive d'avertissements, mise en demeure, liste noire et poursuite juridique. A ce jour plus de 900 cas de fraude ont été résolus. ENplus® communique activement et de manière transparente sur le sujet car cela permet de sauvegarder la crédibilité du système. <https://enplus-pellets.eu/en-in/latest-statistics.html>

Bien que le mal soit fait suite à la diffusion de votre émission sous son état actuelle et contenant des informations incorrectes (qui se place dans la case de la désinformation), nous souhaitons rentrer en contact avec vous afin de diffuser notre droit de réponse au grand public.

Jean-François Sidler

Administrateur délégué Stûv SA

Jean-Marc Jossart

Directeur Général Bioenergy Europe

Frederic Janssens

Président FEBHEL

Gilles Gauthier

Hawkins Wright